



Sainte-Cécile-de-Milton

Budget 2026

Programme Triennal d'Immobilisations 2026 à 2028



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le budget 2026 comporte plusieurs ajustements importants. Parmi ceux-ci, six postes se distinguent par des hausses particulièrement significatives :

- Service incendie Granby : (+98 000 \$ – 170 000 \$ total)
- Service incendie Roxton : (+24 000 \$)
- Desserte policière S.Q. : (+21 000 \$)
- Entretien des bâtiments municipaux et parcs : (+33 000 \$)
- Assurances : (+13 500 \$)
- Rémunération des élus : (+41 500 \$)

Ces augmentations s'expliquent par des obligations incontournables en matière de sécurité publique, par la nécessité d'assurer l'entretien de nos infrastructures municipales, et par le choix d'investir davantage dans nos services. Concernant la rémunération des élus, le conseil procède en début de chaque mandat à une évaluation comparative avec des municipalités similaires. Cet ajustement nous permet de nous situer dans la moyenne actuelle.

Malgré les efforts pour minimiser nos dépenses, le taux actuel de taxation ne pourra être maintenu ni diminué cette année. Nous devons l'augmenter pour pallier les hausses mentionnées. Il sera donc à 0,40 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2026, comparativement à 0,35 \$ en 2025. De plus, une mention spéciale apparaîtra sur votre compte de taxes pour identifier clairement les frais exigés par la Ville de Granby pour son service incendie. Ces frais annuels, de l'ordre de 170 000 \$, représentent à eux seuls l'augmentation de 0,025 \$ par 100 \$. De plus, en cours d'année, une taxe pour notre règlement d'emprunt lié à la construction de notre nouveau garage municipal vous sera transmise. Le montant exact de celle-ci vous sera communiqué dès qu'il sera confirmé.

Autre dossier important pour le conseil en 2026 : le projet du lien cyclable Granby–Sainte-Cécile. Ce projet entre dans une phase importante, soit celle de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Une rencontre publique est prévue en cours d'année pour vous présenter le projet, probablement après la décision définitive de la CPTAQ.

En ce qui a trait aux travaux pour 2026, la sécurisation du haut de la rivière Sud, à l'endroit où il y a eu un décrochage, est une priorité. De plus, si nous avons l'aide financière du MTMD, on procédera au remplacement de ponceaux et au pavage du haut de la rivière Nord.

Votre conseil aimerait organiser, dans le premier tiers de l'année, une soirée d'échange afin d'aborder avec vous différents sujets, tels que la sécurité publique, nos infrastructures, nos services et politiques, et surtout vous entendre sur ce qui vous préoccupe et comment on peut y répondre ensemble. Ce serait une belle occasion de vous entendre à l'aube de notre nouveau mandat.

Pour conclure, ce qui importe pour nous, c'est de maintenir une situation financière saine et flexible, sans percevoir inutilement des sommes dont nous n'avons pas besoin. Comme j'aime le rappeler : « L'argent que vous gagnez est beaucoup plus utile dans vos poches que dans nos coffres. »

Si vous avez des idées, des suggestions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous sommes toujours attentifs à vos préoccupations.

Je vous souhaite, à toutes et tous, au nom de mes collègues, de l'administration et en mon nom personnel, un très joyeux temps des Fêtes ! Au plaisir de tous se retrouver en 2026.

Vous êtes notre raison d'être,

Paul Sarrazin, maire

BUDGET 2026

REVENUS		2026	2025
TAXES			
<i>Sur la valeur foncière</i>			
Total sur la valeur foncière	2 547 225 \$	2 192 443 \$	
Total tarification services municipaux	551 147 \$	413 638 \$	
TOTAL - Taxes	3 098 372 \$	2 606 081 \$	
PAIEMENT TENANT LIEU DES TAXES			
Gouvernement du Québec	20 000 \$	19 000 \$	
TOTAL - Paiements tenant lieu de taxes	20 000 \$	19 000 \$	
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES			
Autres revenus	218 278 \$	239 838 \$	
Autres services rendus	161 931 \$	109 833 \$	
TOTAL - Autres revenus sources locales	380 209 \$	349 671 \$	
TRANSFERTS			
Transfert inconditionnels	166 714 \$	162 697 \$	
Transferts conditionnels	0 \$	0 \$	
Total subventions gouvernementales	148 556 \$	152 635 \$	
TOTAL - Subventions gouvernementales	315 270 \$	315 332 \$	
TOTAL - REVENUS		3 813 851 \$	3 290 084 \$
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil municipal	193 056 \$	150 223 \$	
Application de la loi	0 \$	0 \$	
Gestion financière et administrative	452 272 \$	425 455 \$	
Greffé	0 \$	23 199 \$	
Évaluation	67 328 \$	54 832 \$	
Gestion du personnel	0 \$	0 \$	
Autres - Hôtel de ville	244 302 \$	206 543 \$	
TOTAL - Administration générale	956 958 \$	860 252 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	314 862 \$	293 229 \$	
Protection incendie	450 904 \$	314 528 \$	
Premiers répondants	63 578 \$	66 331 \$	
Autres - Sécurité publique	3 250 \$	2 356 \$	
TOTAL - Sécurité publique	832 594 \$	676 446 \$	
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale	357 999 \$	353 832 \$	
Enlèvement de la neige	413 646 \$	408 154 \$	
Éclairage de rues	9 040 \$	8 704 \$	
Circulation et stationnement	22 000 \$	21 000 \$	
Transport en commun	14 000 \$	12 500 \$	
Autre - Transport (garage)	32 900 \$	7 419 \$	
TOTAL - Transport routier	849 585 \$	811 609 \$	

HYGIÈNE DU MILIEU		
Matières résiduelles	269 590 \$	314 456 \$
Amélioration des cours d'eau	218 105 \$	83 832 \$
Protection de l'environnement	0 \$	0 \$
TOTAL - Hygiène du milieu	487 695 \$	398 288 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Autres	0 \$	0 \$
TOTAL - Santé et bien être	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Aménagement, urbanisme et zonage	168 107 \$	149 827 \$
Promotion et développement économique	131 842 \$	134 604 \$
TOTAL - Aménagement, urbanisme et développement	299 949 \$	284 431 \$
LOISIRS & CULTURE		
Centre communautaire	63 574 \$	46 949 \$
Arénas et patinoires	21 777 \$	19 191 \$
Parcs et terrains de jeux	168 036 \$	124 068 \$
Immeuble 112	0 \$	0 \$
Fabrique Ste-Cécile	0 \$	0 \$
Pavillon Gevry Lussier	0 \$	0 \$
Autres et vie communautaire	208 611 \$	199 253 \$
TOTAL - Loisirs et culture	461 999 \$	389 461 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme et frais de financement	3 798 \$	4 136 \$
Autres frais de financement	2 520 \$	2 500 \$
TOTAL - Autres frais de financement	6 318 \$	6 636 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Dette à long terme - remboursement capital	30 847 \$	30 547 \$
TOTAL - Autres activités financières	30 847 \$	30 547 \$
AFFECTATIONS		
Affectation - réserves financières	(112 095) \$	(167 586) \$
TOTAL - Affectations	(112 095) \$	(167 586) \$
TOTAL - DÉPENSES	3 813 851 \$ 3 290 084 \$	

Programme triennal - Années 2026-2027-2028		Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
1	136 Principale - réaménagement	804 442 \$			48 000 \$		273 777 \$	482 665 \$	804 442 \$
2	Ponceau HRN	100 028 \$				30 008 \$		70 020 \$	100 028 \$
3	Études préliminaires et à la confection des plans et devis (voirie et bâtiments)	30 000 \$			30 000 \$				30 000 \$
4	Pavage et ponceaux 1er Rang Est	106 150 \$					31 845 \$	74 305 \$	106 150 \$
5	Pavage et ponceaux 3e Rang Est	605 770 \$					181 731 \$	424 039 \$	605 770 \$
6	Pavage et ponceaux 5e Rang	585 970 \$					175 791 \$	410 179 \$	585 970 \$
7	Pavage et ponceaux 6e Rang	1 548 800 \$					464 640 \$	1 084 160 \$	1 548 800 \$
8	Pavage et ponceau Haut de la Rivière Nord	511 420 \$			153 426 \$			357 994 \$	511 420 \$
9	Pavage et ponceau Haut de la Rivière Sud	3 183 840 \$					955 152 \$	2 228 688 \$	3 183 840 \$
10	Pavage rue Boulais	385 000 \$	308 000 \$		77 000 \$				385 000 \$
11	Jeu d'échecs, abreuvoir, modules de jeux aînés...	25 000 \$						25 000 \$	25 000 \$
12	Piste cyclable	8 016 738 \$					3 135 698 \$	4 881 040 \$	8 016 738 \$
13	Ponceaux Haut de la Rivière Nord	139 854 \$				41 956 \$		97 898 \$	139 854 \$
14	Rechargement route Deslandes	81 400 \$				81 400 \$			81 400 \$
15	Ponceaux route Lanctôt	177 980 \$					53 394 \$	124 586 \$	177 980 \$
16	Système ouvre porte électronique	30 000 \$		30 000 \$					30 000 \$
17	Patinoire : Toiture + réfection + pickleball	4 206 981 \$					841 396 \$	3 365 585 \$	4 206 981 \$
18	Voiture électrique	30 000 \$						30 000 \$	30 000 \$
19	Rétablissement Rive Haut Rivière Sud	372 000 \$			101 595 \$			270 405 \$	372 000 \$
20	Glissières et ponceau Haut de la Rivière Sud	50 000 \$				50 000 \$			50 000 \$
21	Ponceau Beauregard Nord	52 250 \$				15 675 \$		36 575 \$	52 250 \$
Total		21 043 623 \$	308 000 \$	30 000 \$	256 595 \$	372 466 \$	6 113 424 \$	13 963 139 \$	21 043 623 \$

2026		Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
12	Piste cyclable	1 000 000 \$						1 000 000 \$	1 000 000 \$
1	136 Principale - réaménagement plans et devis	120 000 \$			48 000 \$			72 000 \$	120 000 \$
3	Études préliminaires et à la confection des plans et devis (voirie et bâtiments)	30 000 \$			30 000 \$				30 000 \$
16	Système ouvre porte électronique	30 000 \$		30 000 \$					30 000 \$
18	Voiture électrique	30 000 \$						30 000 \$	30 000 \$
14	Rechargement route Deslandes	81 400 \$				81 400 \$			81 400 \$
8	Pavage et ponceau Haut de la Rivière Nord	511 420 \$				153 426 \$		357 994 \$	511 420 \$
13	Ponceaux Haut de la Rivière Nord	139 854 \$				41 956 \$		97 898 \$	139 854 \$
20	Glissières et ponceau Haut de la Rivière Sud	50 000 \$				50 000 \$			50 000 \$
19	Rétablissement Rive Haut Rivière Sud	372 000 \$			101 595 \$			270 405 \$	372 000 \$
Total		2 364 674 \$	- \$	30 000 \$	179 595 \$	326 782 \$	- \$	1 828 297 \$	2 364 674 \$

Programme triennal - Années 2026-2027-2028	Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
--------------------------------------------	--------	------	-----------------	---------	-----------------------	----------	--------	-------

2027		Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
12	Piste cyclable	7 016 738 \$					3 135 698 \$	3 881 040 \$	7 016 738 \$
1	136 Principale - réaménagement	684 442 \$					273 777 \$	410 665 \$	684 442 \$
11	Jeu d'échecs, abreuvoir, modules de jeux aînés...	25 000 \$						25 000 \$	25 000 \$
17	Patinoire : Toiture + réfection + pickleball	4 206 981 \$					841 396 \$	3 365 585 \$	4 206 981 \$
4	Pavage et ponceaux 1er Rang Est	106 150 \$					31 845 \$	74 305 \$	106 150 \$
5	Pavage et ponceaux 3e Rang Est	605 770 \$					181 731 \$	424 039 \$	605 770 \$
6	Pavage et ponceaux 5e Rang	585 970 \$					175 791 \$	410 179 \$	585 970 \$
15	Ponceaux route Lanctôt	177 980 \$					53 394 \$	124 586 \$	177 980 \$
10	Pavage rue Boulais	385 000 \$	308 000 \$		77 000 \$				385 000 \$
21	Ponceau Beauregard Nord	52 250 \$				15 675 \$		36 575 \$	52 250 \$
Total		13 846 281 \$	308 000 \$	- \$	77 000 \$	15 675 \$	4 693 632 \$	8 751 974 \$	13 846 281 \$

2028		Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
9	Pavage et ponceau Haut de la Rivière Sud	3 183 840 \$					955 152 \$	2 228 688 \$	3 183 840 \$
7	Pavage et ponceaux 6e Rang	1 548 800 \$					464 640 \$	1 084 160 \$	1 548 800 \$
2	Ponceau HRN	100 028 \$				30 008 \$		70 020 \$	100 028 \$
Total		4 832 668 \$	- \$	- \$	- \$	30 008 \$	1 419 792 \$	3 382 868 \$	4 832 668 \$

- \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$



Sainte-Cécile-de-Milton

**Province de Québec
Municipalité de régionale de Comté de
La Haute-Yamaska**

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE MILTON**

RÈGLEMENT 678-2025

**RÈGLEMENT 678-2025 POUR FIXER LES TAUX
DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adoptera le 8 décembre prochain son budget pour l'année 2026 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'administration requiert des fonds afin de maintenir les services rendus aux contribuables de la Municipalité et qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2026, les taux de la taxe foncière générale et des compensations exigibles des propriétaires des immeubles situés sur son territoire, ces compensations étant dans ce cas assimilées à des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance tenue le 17 novembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ginette Prieur, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qu'il suit à savoir :

ARTICLE 1 « PRÉAMBULE »

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 « ANNÉE FISCALE »

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2026.

ARTICLE 3 « TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES »

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, agricole et non agricole, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux qui se compose comme suit :

- Taxe foncière sur la valeur imposable : 0,3248 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Taxe pour le service de police : 0,0502 \$ par 100 \$ d'évaluation;

- Taxe pour le service incendie Granby : 0,0274 \$ par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 « TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS »

Une taxe spéciale est imposée sur tout terrain vague non desservi, situé dans le périmètre urbain et pouvant être construit, ne comportant aucun bâtiment principal. Cette taxe est établie selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation à un taux de 0,1875 \$ par 100 \$ d'évaluation, correspondant à 50 % du taux total de la taxe foncière générale (taxe foncière + service de police).

ARTICLE 5 “TAXE SPÉCIALE POUR RÈGLEMENTS D’EMPRUNTS”

Une taxe spéciale imposée selon les dispositions du règlement d'emprunt est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, agricole et non agricole, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et est fixée comme suit :

Règlement 457-2007 (acquisition immeuble) : 0,0037 \$ par 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 6 “TAXE SPÉCIALE POUR LE PARC PME”

Une taxe spéciale pour le Parc PME est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables du Parc PME de la rue Industrielle, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,1000 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Cette taxe spéciale aura comme objectif de réaliser un projet d'identification et de sécurité.

ARTICLE 7 “COMPENSATION POUR LE SERVICE D’ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES”

Aux fins de payer les dépenses reliées au service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après;

- Pour le service d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et contenants standardisés :
 - 162 \$ par logement
- Pour les écocentres :
 - 60 \$ par logement et ICI
- Pour les bacs supplémentaires pour les ordures (Immeubles Admissibles Seulement – les entreprises agricoles garderies en milieu familial, maison d'accueil pour personnes âgées ou handicapées et les familles ou les maisons intergénérationnelles de 6 occupants et plus) :

- 67 \$ par IAS
 - Pour le service de matières recyclables avec conteneur offert aux industries, commerces et institutions (ICI) :
 - Gratuit \$ (Moins de 4 verges)
 - Gratuit \$ (4 verges et plus)
 - Pour utilisation d'un conteneur pour le service de matières recyclables offertes aux industries, commerces et institutions (ICI)
 - Gratuit \$ (Moins de 6 mois)
 - Gratuit \$ (6 mois et plus)

ARTICLE 8 *"COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES"*

Aux fins de payer les dépenses reliées au service de vidange des installations septiques (une fois aux deux ans), il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de la Municipalité comprenant un logement ainsi qu'au bâtiment assimilable à une résidence isolée, une compensation de 150 \$ pour chaque fosse septique.

ARTICLE 9 "COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE"

Aux fins de payer les dépenses reliées au service de vidange des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, de chaque propriétaire d'un bâtiment assimilable à une résidence isolée, une compensation de 172.00 \$ pour chaque fosse septique.

ARTICLE 10 "TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS"

- Permis de lotissement :
 - 1er lot créé 150 \$
 - Lot additionnel 75 \$
 - Permis de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bâtiment (résidentiel, commercial, industrielle et agricole) :
 - Coût des travaux : 0 \$ à 5000 \$ 50 \$
 - Par tranche de 1 000 \$ additionnelle :
 - Jusqu'à 500 000 \$ 1,75 \$
 - De 500 000 \$ à 1 000 000 \$ 1 \$
 - De 1 000 000 \$ à 3 000 000 \$ 0,50 \$
 - Plus de 3 000 000 \$ 0,25 \$
 - Certificat pour ouvrage ou travaux en milieux humides et hydriques 75 \$
 - Certificat pour l'installation ou la modification d'une enseigne 35 \$
 - Certificat pour l'installation d'une piscine 45 \$

• Certificat pour l'installation d'un bain à remous (SPA)	GRATUIT
• Certificat pour la construction d'un mur de soutènement	45 \$
• Certificat pour la construction d'une clôture	45 \$
• Certificat pour l'installation septique :	
- Nouvelle installation ou remplacement de l'élément épurateur	75 \$
- Remplacement de la fosse septique seulement	45 \$
• Certificat pour un ouvrage de captage des eaux souterraines	75 \$
• Certificat pour une démolition	35 \$
• Certificat pour le déplacement d'une construction	35 \$
• Demande de dérogation mineure	400 \$
• Demande de modification aux règlements d'urbanisme :	650 \$
- Si des frais d'experts sont requis, les frais seront à la charge du demandeur.	
• Autres permis relatifs aux règlements d'urbanisme	45 \$
• Lettre d'information sur l'installation septique	30 \$
• Permis de brûlage	GRATUIT
• Certificat pour abattage d'arbres résidentiel	GRATUIT
• Permis d'accès ou de canalisation	75 \$
• Permis de vente à l'extérieur de produits	150 \$
• Permis pour colportage :	250 \$
- Pour les organismes reconnus par la Municipalité	GRATUIT
• Permis pour rassemblement	150 \$

ARTICLE 11 “*CONTROLE ANIMALIER*”

Pour tout propriétaire, maître ou gardien d'un chien dans les limites de notre municipalité, la somme à payer pour l'obtention d'une licence annuelle est de :

• Licence pour chien :	25 \$ par licence
- Remplacement d'une licence (perte ou destruction)	10 \$ par licence
- Chien guide	GRATUIT
• Chenil	200 \$ par chenil
• Ouverture d'un dossier concernant le règlement sur les chiens dangereux	500 \$
• Frais d'évaluation pour chien potentiellement dangereux transférés au propriétaire	

ARTICLE 12 "LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE ET TERRAIN DE BALLE AU PARC DES GÉNÉRATIONS"

LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE

Aux fins de financer les frais inhérents à la salle communautaire, il est imposé et sera exigé pour tous les locateurs d'espace à la salle communautaire un tarif, tel qu'établi ci-après :

- Salle communautaire :
 - Résident : 300 \$ + taxes
 - Non résident : 500 \$ + taxes
 - Organismes reconnus par le Conseil : GRATUIT
 - Dépôt de responsabilité : 250 \$

Notes :

- Sur demande, une réduction du tarif de location peut être accordée, par résolution du conseil, pour des utilisations **régulières et fréquentes de courte durée, ne nécessitant aucun service de ménage**. Cette réduction ne s'applique pas aux activités à caractère commercial.
 - Une cafetière de 55 tasses ou 100 tasses est incluse dans la location et disponible dans la cuisine
 - Le dépôt de responsabilité sera remboursé dans les semaines suivant la location, et cela seulement si la location s'est faite sans bris, vol ou vandalisme et ne nécessitant pas de ménage supplémentaire.

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité trois (3) mois avant la date de l'évènement.
 - Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
 - Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
 - Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

LOCATION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC DES GÉNÉRATIONS

Location du terrain de balle avec ACCÈS AU CHALET SEULEMENT

Une journée :

- Résident 100 \$ + taxes

- Non résident	200 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250 \$
Tournoi (plus d'une journée)	
- Résident	150 \$ + taxes
- Non résident	400 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250 \$

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité trois (3) mois avant la date de l'évènement.
- Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

Location du terrain de balle INCLUANT ACCÈS À LA CANTINE, KIOSQUE DES ANNONCEURS ET CHALET DES PATINEURS

Une journée :

- Résident	150 \$ + taxes
- Non résident	300 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250 \$

Tournoi (plus d'une journée) :

- Résident	250 \$ + taxes
- Non résident	600 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250 \$

Pour la saison estivale (1^{er} mai au 30 septembre) :

- Réservation résident	200 \$ + taxes
- Réservation non-résidente	400 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250 \$

Notes :

- Ce type de location inclut l'accès au réfrigérateur, plaques au propane, chambre froide et la friteuse. L'électricité et le propane sont inclus.
- Copie de carte ou document attestant l'adresse et l'âge (18 ans et plus) pour la personne responsable de la location.

Notes pour la saison estivale :

- *Le paiement doit se faire par la personne responsable de la ligue à la signature du contrat.*
- *Une preuve de résidence est demandée pour la personne responsable de la ligue.*
- *Copie de carte ou document attestant l'adresse et l'âge (18 ans et plus) pour la personne responsable de la location.*

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité trois (3) mois avant la date de l'évènement.
- Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

En cas d'annulation pour une location de saison estivale :

- Voir la politique de loisirs et événements de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

ARTICLE 13 “CARTE LOISIR DE GRANBY”

L'entente loisir avec la ville de Granby a été renouvelée pour les années 2024 à 2028. Pour obtenir la carte loisir de Granby, il faut un certificat d'admissibilité délivré par la Municipalité.

Le coût du certificat pour l'année 2026 est de :

- 96.47 \$ + taxes par personne, pour les 0-17 ans et 55 ans et +.
- 192.94 \$ + taxes par personne, pour les 18-54 ans.

ARTICLE 14 “NOMBRE DES VERSEMENTS”

Toutes les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux, trois, quatre, cinq ou six versements égaux.

ARTICLE 15 “DATE DES VERSEMENTS”

Les comptes seront envoyés le 2 février 2026.

Les taxes, payables en 6 versements égaux, doivent être réglées aux dates suivantes :

<i>1^{er}</i> : 2 mars 2026	<i>4^e</i> : 6 juillet 2026
<i>2^e</i> : 13 avril 2026	<i>5^e</i> : 17 août 2026
<i>3^e</i> : 25 mai 2026	<i>6^e</i> : 28 septembre 2026

ARTICLE 16 “TAUX D’INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES”

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 17 “PAIEMENT EXIGIBLE”

Lorsqu’un versement n’est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 18 “SOLDE”

Tous les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 50 \$ seront reportés au compte de l’année suivante. Toutefois, pour les comptes ayant un solde supérieur à 50 \$, un état de compte sera envoyé.

ARTICLE 19 “AVIS DE RAPPEL”

Un avis de rappel sera envoyé après le deuxième versement, le quatrième versement et le sixième versement, ainsi qu’un dernier avant la fin de l’année.

Toutefois, les propriétés dont les matricules ont été transmis à la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre de la procédure de vente pour non-paiement de taxes ne recevront pas d’avis de rappel, la gestion de ces dossiers étant alors assumée par la MRC.

ARTICLE 20 “FRAIS D’ADMINISTRATION”

Des frais d’administration de 50 \$ sont exigés de tout tireur d’un chèque ou d’un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 21 “ENTRÉE EN VIGUEUR”

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Paul Sarrazin, maire

*Michel Larouche, directeur général et
greffier-trésorier*

ÉCHÉANCIER DE LA PROCÉDURE

AVIS DE MOTION :

Résolution no. 2025-11-232

Adopté le 2025-11-17

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT :

Résolution no. 2025-12-259

Adopté le 2025-12-08

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2026-01-01

Carte Loisir de Granby

Qu'est-ce que la carte loisir de Granby ?

C'est une carte qui offre des avantages à la population de Granby et des Municipalités alentours ayant une entente avec la ville de Granby.

La municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a-t-elle une entente avec la ville de Granby ?

Oui, la Municipalité a renouvelé l'entente pour les années 2024 à 2028 afin de continuer à offrir à ses citoyens la possibilité de participer aux activités proposées par la ville de Granby et à jouir de leurs infrastructures.

Qui peut se procurer la carte loisir de Granby ?

Un citoyen de Granby ou un citoyen d'une Municipalité ayant une entente avec la ville de Granby.

Pourquoi obtenir la carte loisir de Granby ?

La carte-loisirs est obligatoire pour bénéficier des services suivants :

- Pour toutes activités nécessitant une inscription de Granby Multi-Sports, de Vie culturelle et communautaire de Granby, de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier et du centre aquatique Desjardins de Granby ;
- Pour profiter des priviléges de prêt, accéder aux ressources en ligne et utiliser gratuitement les équipements informatiques de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier ;
- Pour utiliser le service de taxibus du transport urbain de Granby.

La carte-loisirs vous donne droit à :

- Une réduction de 20 % sur le droit de jeu régulier au Club de golf Miner;
- Un tarif préférentiel pour les activités libres au centre aquatique Desjardins de Granby;
- Un accès gratuit aux sentiers du CINLB;
- Un accès gratuit aux qualifications du Challenger de Granby ;
- Au programme de rabais familial.

Comment obtenir la carte loisir de Granby ?

Le citoyen souhaitant se procurer la carte loisir doit en premier temps se rendre à la Municipalité afin d'obtenir une attestation de résidence ou certificat d'admissibilité (\$) en ayant en main une preuve de résidence à son nom (compte de taxe, facture d'électricité, etc...).

Ensuite, il pourra se rendre à Granby, aux endroits suivants pour se procurer la carte loisir en personne :

- Bibliothèque Paul-O.-Trépanier (11, rue Dufferin, 450-776-8320)
- Centre aquatique Desjardins de Granby (560, rue Léon-Harmel, 450-776-8242)
- Granby Multi-Sports (601, rue Léon-Harmel, 450-776-8350)
- Vie culturelle et communautaire de Granby (279, rue Principale, bureau 211, 450-361-6081)

Quel est le coût ?

Le coût d'un certificat d'admissibilité a augmenté à la suite du renouvellement de l'entente loisir entre la ville de Granby et la Municipalité pour les années 2024 à 2028. Comme les années précédentes, la Municipalité assumera une partie des frais. La nouvelle tarification a été adoptée dans le règlement 678-2025 – Taxation 2026, sous l'article 13.
<https://www.miltonqc.ca/municipalite/proces-verbaux/reglements-municipaux>

Ressources de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :

viecommunautaire@miltonqc.ca 450-378-1942 ext 126
<https://www.miltonqc.ca/services-aux-citoyens/loisirs-et-culture/carte-loisirs-granby/>

Ressources de la ville de Granby :

infos-carteloisirs@granby.ca 450-776-8282
<https://granby.ca/fr/carte-loisirs>

Augmentation moyenne de taxes

Pour une maison d'une valeur moyenne de 370 000 \$, les taxes annuelles passeront de 1 667,85 \$ en 2025 à 1 776,64 \$ en 2026 (+6,52 %), soit une augmentation de 108,79 \$ sans le service incendie de Granby, et à 1 878,26 \$ en 2026 (+13 %), soit une augmentation totale de 210,41 \$ avec l'ajout des frais liés au service incendie.

Pour une maison d'une valeur moyenne de 370 000 \$			
Année	Taxes	% d'augmentation	Informations
2025	1 667,85 \$		
2026	1 776,64 \$	6,52%	Sans le service incendie Granby
2026	1 878,26 \$	13,00%	Avec le service incendie Granby



Comptes de taxes 2026

Les comptes de taxes seront envoyés par courrier d'ici le 2 février 2026. Si vous ne les avez pas reçus d'ici la semaine du 9 février, contactez-nous ou venez au bureau municipal pour en obtenir une copie.

Licence de chien

L'enregistrement de votre chien doit être renouvelé chaque début d'année, dès janvier, même si la licence a été obtenue en cours d'année précédente. Cette démarche se fait à l'hôtel de ville, au coût de 25 \$, payable par chèque, en argent comptant ou par carte de débit.

Au plus, le nombre total de chien autorisé par unité (propriétaire ou locataire) est de deux chiens maximum.



Système d'alertes et notifications de masse

Citam est un logiciel qui permet à la municipalité d'informer rapidement les citoyens par courriel, texto ou message vocal en cas de problème majeur (ex. : inondations, alertes météo, pannes d'électricité, travaux, déneigement, fermeture de route).

Inscrivez-vous dès maintenant pour être informé !
<https://www.miltonqc.ca/services-aux-citoyens/securite-publique-et-civile/>



Sainte-Cécile-de-Milton



L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes !

Que cette période festive soit l'opportunité de vous ressourcer avec vos proches en vue de la nouvelle année. Nous espérons que 2026 sera une année pleine de belles surprises et de succès pour la réalisation de tous vos projets.

Au plaisir de vous retrouver en 2026 !

L'équipe municipale



Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

L'équipe sera de retour le 5 janvier 2026.